

MACRON VEUT DETRUIRE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITES

Au nom de « l'égalité européenne », MACRON veut complètement changer de système. Pour lui et ses amis, il est anormal que les Français travaillent moins longtemps que les autres, et perçoivent de plus « grosses » retraites !!!

C'est ce que appelle le nivellement par le bas.

Le gouvernement propose veut donc établir un système non plus basé sur la solidarité, mais un système « universel et responsabilisant infantilisant ».

A l'entendre c'est très simple : chacun doit recevoir non plus à hauteur de ses besoins, mais selon ce qu'il aura réellement cotisé, **CAR** 1 euro cotisé doit rapporter les mêmes droits à tous.

UN CALCUL SUR TOUTE LA CARRIERE. Avant « la réforme Balladur » en 1993, la pension de retraite était calculée sur les 10 meilleures années, après cette réforme, le calcul se fait sur les 25 meilleures années... **avec MACRON, il se fera sur toute la carrière !!**

CHACUN PARTIRA QUAND IL VEUT ? Aujourd'hui, il y a un âge légal qui déclenche le calcul à taux plein. Cet âge a été repoussé à 62 ans pour une carrière complète. Certains peuvent partir plus tôt : pénibilité de leur travail, avoir 60 ans et le nombre de trimestres nécessaire. En 2016, 317 000 salariés sont partis en retraite à 60 ans. Avec le projet MACRON, c'est terminé !

Chacun partira quand il veut, à condition d'avoir moins de retraite !

UN MONTANT DE PENSION NON GARANTI. Le niveau de pension dépendra de la valeur du point qui lui-même dépendra de l'équilibre du système (comme en Suède, si le système est déficitaire, les pensions baissent). A ce système est adjoint un système complémentaire obligatoire par capitalisation !

SUPPRESSION DES DROITS Le gouvernement a été clair : il n'y aura pas de points gratuits. Les périodes de maladie, chômage, maternité... ne seront donc pas comptabilisées. En conséquence, ce sont celles et ceux qui cotisent le moins qui seront pénalisés.

SUPPRESSION DE LA PENSION DE REVERSION Versée sous conditions de ressources. ce sont surtout les femmes qui la perçoivent, puisque leurs ressources sont inférieures à celles des hommes. (On n'arrête pas de vous le dire !!!)


Le gouvernement MACRON a donc une solution simple : comme de plus en plus de femmes travaillent, elles n'ont donc plus de besoin de pension de réversion !


MAIS FINIS AUSSI : la majoration des pensions pour les parents avec 3 enfants ou plus, et les trimestres supplémentaires par enfant !!


SUPPRESSION DES REGIMES SPECIAUX sous-entendu les fonctionnaires, considérés par beaucoup comme étant des fainéants et des privilégiés...

PARALLÈLEMENT, les exonérations de cotisations ont repris leur progression. Outre les avantages fiscaux déjà engrangés (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi 2018 et 2019 = 52 milliards €), en janvier 2019, la cotisation patronale sur le SMIC va disparaître (+ 20 milliards € pour les entreprises).

NEGOCIATIONS NATIONALES SUR L'ENCADREMENT

L'AGIRC identifie les salariés relevant du périmètre de l'encadrement. Sa suppression invite à redéfinir la « notion d'encadrement ». Alors que le MEDEF voudrait s'en passer,  lutte pour que la négociation ait lieu au niveau interprofessionnel, et ne soit pas laissée aux mains des branches ou des entreprises.

 considère qu'il faut y inclure toute la diversité actuelle de l'encadrement au sens large, et demande un périmètre national d'application de cette négociation, afin d'éviter les inégalités et le dumping social sur le dos des salariés qualifiés. Sinon, mobilités professionnelles et géographiques, prévoyance, classifications, salaires, responsabilités, conditions de travail, déroulement de carrière, pourraient changer du tout au tout, selon la définition choisie.

S'appuyant sur une enquête menée par **l'UGICT-CGT**, qui relève que la majorité des cadres estiment que leur salaire ne correspond plus à la charge de travail (qui elle, a augmenté), et demandent de nouveaux droits,  a fait les propositions suivantes :

- **Préserver un référentiel national interprofessionnel** à partir des 3 critères clés que sont le niveau de formation initiale ou acquise, l'autonomie dans le travail, le niveau de responsabilité sociales et économique,
- **Conforter le périmètre de l'encadrement** en construisant un socle commun à tous les ICTAM, avec des garanties transverses à l'ensemble des professions,
- **Sécuriser le statut** en excluant le critère de rémunération (trop différent selon les professions et inopérant pour les jeunes diplômés),
- **Prendre sa place**, avec une reconnaissance de la qualification dès la 1^{ère} embauche, l'accès aux informations de l'entreprise, avec la possibilité d'intervenir sur les orientations stratégiques de l'entreprise,
- **Évoluer dans sa carrière** avec un droit à une protection sociale garantissant le maintien du niveau de vie en cas de chômage, d'incapacité de travail, et lors de la retraite. Créer également tant un droit à la mobilité choisie, qu'un droit à la propriété des savoirs et savoir-faire (en opposition aux clauses de confidentialité),
- **Droit de refus, d'alerte et d'alternative** actuellement droits individuels qui deviendraient collectifs, avec protection contre toute sanction, discrimination ou mesure de rétorsion.

Supposer que les personnels d'encadrement devraient souscrire des garanties auprès des assurances privées reviendrait à exclure cette population du champ de la Sécurité Sociale, mettre en péril son financement et donc, son efficacité.

Ces négociations sont un enjeu pour tout le salariat, car elles impacteront les conventions collectives de branche, selon que les personnels qualifiés se verront ou pas reconnus. Et, à défaut, c'est un écrasement sans précédent de toutes les grilles salariales qui risque de survenir à l'occasion des fusions de branche. C'est aussi un enjeu pour la mobilisation et l'investissement de l'encadrement dans les entreprises et donc un enjeu pour leur dynamique économique.

*Dans son vieux pardessus râpé... il s'en allait l'hiver, l'été, bosser... le vieux.
Il n'allait jamais voir la mer... il n'avait plus de sous pour ça... il était toujours en colère...
Pourquoi ? ¶¶*

PLFSS 2019

Le Projet de Loi du Financement de la Sécurité Sociale 2019 a été présenté devant la Commission des Comptes.

Si lors de la création de la Sécurité Sociale  a voulu séparer le budget de l'Etat, ce n'était pas pour rien !!!

En effet, le but était de ne pas permettre que les cotisations sociales se transforment en impôts, que les droits baissent, que la notion de solidarité disparaisse.

ET POURTANT ! Avec ce nouveau projet de loi, c'est bien ce qui risque d'arriver !

Déjà la mise en place de la CSG, et de la RDS, que la CGT a très tôt dénoncé, était un signe avant coureur d'une politique financière plus libérale.

Mais avec MACRON on entre dans l'ultralibéralisme !!

Ce PLFSS c'est la main mise de l'Etat sur la Sécurité Sociale. Mécontent de n'avoir pas pu utiliser l'excédent tant attendu, aux fins de diminuer la dette de l'Etat, MACRON, aidé de ses amis, a réfléchi à un moyen de mettre un terme à un système de couverture sociale que le monde nous envie. Le monde, sauf les gros patrons, et les spéculateurs !!!

Bien évidemment, MACRON met sous silence les raisons de cet excédent : renoncement aux soins par 38 % des patients, 64 % pour les plus modestes, manque de 100 000 salariés dans les hôpitaux, et 200 000 pour les EHPAD et l'aide à domicile, réorganisations avec baisse des effectifs dans les caisses de Sécurité Sociale et dans ses établissements, excédents des AT/MP;

MACRON s'attaque à tout et à tous : régimes de retraites, assurance chômage, santé, AT/MP...

Les fonds de pensions et les assurances privées se frottent les mains et s'organisent déjà, pour être prêts **à engranger les futures primes des citoyens français.**

Macron dit vouloir un système plus égalitaire. Pourtant, il démontre le contraire dans tout ce qu'il fait. Que ce soit pour les retraites, le plan pauvreté, l'assurance chômage...

Le but est de **dézinguer la Sécurité Sociale.** Ce qui entraînera **encore plus d'inégalités.**



Maxime de la Sécurité Sociale

« Chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins ».



Les **INFOS** de  de l' **UGECAMIF**

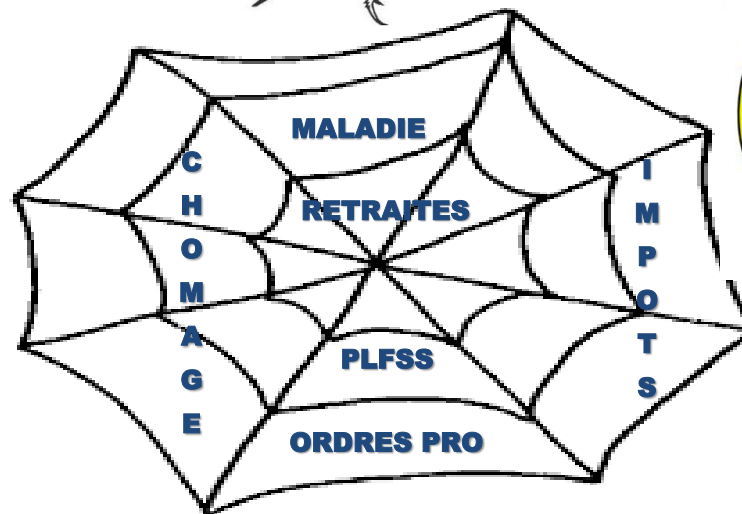
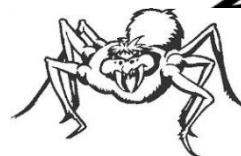
Vos délégués syndicaux:

Nathalie DARDELAY (Infirmière Coubert MPR)

Laëtitia MONNET (Educatrice Spécialisée ITEP Mosaïques)

Cédric CHEVRIER (Formateur Coubert RP)

DU POGNON POUR MACRON,
DU POGNON POUR MACRON



ORDRE IDE, ÇÀ, C'EST FAIT !!!

Pendant que certains se faisaient dorer la pilule, sournoisement, le décret d'application sur l'obligation pour tous les IDE de France et de Navarre de s'inscrire à l'ordre, est paru.



a fait un tract à ce sujet.
Elle attend vos revendications ☺

SITE INTERNET : <http://cgtugecamif.reference-syndicale.fr>

MAIL : cgtugecamif@gmail.com TELEPHONE: **06 20 97 58 18**

R
O
C
T
O
B
R
E
N
O
V
E
M
B
R
E
2
0
1
8